Mon jardin côté rue !

Permis de végétaliser pradéen

GUIDE PRATIQUE

COMMUNE DE PRADES-LE-LEZ

La commune de Prades-le-Lez souhaite encourager une démarche participative visant à végétaliser le domaine public afin de :

• participer à l'embellissement et à l'amélioration de notre cadre de vie ;

• créer des cheminements agréables incitant aux déplacements doux ;

• favoriser la biodiversité ;

• favoriser les échanges avec entre voisins.

SOMMAIRE

P2 - Comment fonctionne le dispositif ?

P2 - Quelles sont les formes de végétalisation possibles sur l'espace public ?

P3 -Composer la palette végétale

P3 -Procédure administrative et réglementation

P4 - Entretenir ses végétaux

P4 - Planter ou rempoter en jardinière ou en pot

P5 - Liste des plantes interdites

P6 - Inspirations

COMMENT FONCTIONNE LE DISPOSITIF ?

Remplir le formulaire de demande avec le maximum d'informations décrivant votre projet.
Après avoir pris connaissance de la Charte de végétalisation, adressez le formulaire :

- par mail : accueil@prades-le-lez.fr
- ou par courrier : Mairie - Place du 8 mai 1945 - 34 730 Prades-le-Lez

Votre demande sera étudiée par les services techniques de la commune et de la métropole, qui vous rendra un avis.

Si votre demande est acceptée, vous recevrez une confirmation par mail ou par courrier.

À l'automne, la commune fournira aux demandeurs, un kit de plantation dans la limite du budget voté.

QUELLES SONT LES FORMES DE VÉGÉTALISATION POSSIBLES SUR L'ESPACE PUBLIC ?

Il existe plusieurs formes possibles de végétalisation de l'espace public :

• Les plantations aux pieds des arbres ou en pleine terre
Cela concerne les pieds d'arbres ou de petits espaces délaissés et situés devant chez vous, dans votre rue, là où vous pouvez les entretenir.

• Les micro-fosses
Cela consiste à opérer des percées sur la voirie, le long d'un mur ou d'une façade, afin d'y placer des plantes de préférence grimpantes.
Il est nécessaire de protéger le pied de votre plante.

micro-fosse

• Les bacs de plantation
Bacs existants : Il peut s'agir de bacs existants sur la voirie (béton) dont le contenu n'est pas entretenu.
Bacs bois : Certaines situations ne permettent pas de planter en pleine terre ; les bacs offrent une alternative.
L'intérêt des bacs réside à la fois dans leur mobilité et leur esthétique.
Un atelier participatif vous sera proposé afin de construire vos bacs bois de taille adaptée à votre projet.

L'EMPLACEMENT IDÉAL

Pour les micro-fosses aux pieds des murs :
• Réseaux souterrains : les emplacements à proximité des réseaux entrant dans le bâtiment et à faible profondeur, marqués par les plaques de gaz au mur ou des plaques d'électricité, de téléphone ou d'eau potable et d'assainissement sur le trottoir sont à éviter. Une distance minimale de 50 cm entre ces réseaux et l'emplacement du micro fleurissement est à respecter.

Pour les bacs ou jardinières :
• L'encombrement : lorsqu'il est impossible de planter en pleine terre, le choix du bac s'impose mais l'encombrement généré doit être vérifié pour ne pas entraver la libre circulation et la sécurité des piétons et particulièrement des personnes à mobilité réduite. Un trottoir d'une largeur minimale de 2 mètres est nécessaire.

Pour les pieds d'arbres :
• regardez si l'espace au pied de l'arbre peut héberger des plantes sans abimer l'arbre et faites attention à ne pas « enterrer » le pied du tronc (collet), pour éviter des moisissures qui fragilisent l'arbre.
•N'attachez aucun support, ni grilles ou autre au tronc.
• Nature de l'arbre : certains arbres se prêtent mieux que d'autres pour accueillir des plantes à leur pied ; il est préférable de privilégier les arbres feuillus car les conifères (pins, cyprès…) acidifient le sol par leurs aiguilles

COMPOSER LA PALETTE VÉGÉTALE

Le climat : à Montpellier, en région méditerranéenne, il existe une forte amplitude thermique entre l'hiver avec quelques nuits de gel possible et
l'été qui est chaud et sec. Il faut donc bien choisir des végétaux adaptés au climat méditerranéen.

Le choix des végétaux varie selon l'exposition (contre un mur, plein sud ou au nord, à l'ombre ou au soleil, exposé au vent dominant…).
Préférez la flore locale adaptée pour les insectes pollinisateurs.
En variant les espèces, vous créerez des milieux favorables à la micro faune de notre territoire. Vous êtes sur l'espace public, certaines plantes sont moins adaptées comme les plantes comestibles ou proscrites comme les plantes toxiques, invasives, épineuses ou urticantes.

Gardez à l'esprit que, sur l'espace public, il existe toujours un risque que les végétaux soient endommagés. Il faut donc privilégier des plantes rustiques à excellente capacité de régénération, peu sensibles aux maladies.

PROCÉDURE ADMINISTRATIVE ET RÉGLEMENTATION

S'agissant d'une occupation temporaire de l'esapce public, vos projets seront étudiés par les services techniques de la commune et dans certains cas par ceux de la métropole afin de vérifier qu'il n'existe pas de risque de détériorer les réseaux souterrains, de gêner les délacements des piétons ou sorties de véhicules…
Pour les micro-fosses, l'accord du propiétaire ou de la copropriétée est indispensable (cf. Demande de création d'une micro-fosse).
En cas d'abandon et/ou de non-entretien de l'espace végétalisé, les services de la commune prendront contact avec le détenteur du permis. Si après avertissement, l'espace continue à ne pas être entretenu, le permis de végétaliser sera retiré.

En votre absence, prévoyez de vous organiser entre voisins.

ENTRETENIR SES VÉGÉTAUX

Pour que votre espace végétalisé reste en état toute l'année, un certain entretien est nécessaire.
Cet entretien commence dès que les végétaux sont en place.
Voici quelques conseils pour vous aider dans cette tâche.

- **ARROSER DE FAÇON ECONOME**

La commune est situé en climat méditerranéen avec des étés très chauds et secs. Le choix des plantes doit conduire à limiter au maximum les arrosages.
Effectuez un arrosage conséquent lors de la plantation et limitez ensuite en fonction de la météo et des espèces de végétaux.
En bac, vérifiez régulièrement l'humidité du sol et l'état du feuillage, c'est un bon indicateur pour savoir si vos plantes ont soif.
Veillez à ne pas arroser en plein soleil (l'eau s'évapore plus vite) et à le faire à la base des plantes et pas au niveau des feuilles ; cela permet de limiter le développement de certaines maladies.

- **DESHERBER**

Retirer manuellement régulièrement les herbes indésirables qui viendraient se développer entre vos plantes.
Pour mémoire, il est interdit depuis le 1er janvier 2017 d'utiliser sur les espaces publics des produits chimiques pour désherber ou lutter contre les ravageurs ou les maladies des végétaux.

- **PAILLER**

Pailler au pied des plantes limitera l'assèchement de la terre et la maintiendra fraîche plus longtemps. Cela protège aussi les plantes des aléas climatiques (gelées) et empêche le développement des mauvaises herbes.
Il vous suffit de rajouter au pied des plantes et sur toute la surface de l'écorce de pin, du paillage de lin, des petits graviers ou même de la paille. Il existe différents types de paillage.

- **NETTOYER**

Pour que vos plantes se développent convenablement, pensez à retirer régulièrement les feuilles mortes et fanées. Le nettoyage c'est aussi l'enlèvement de tous les détritus qui pourraient se retrouver dans votre espace végétalisé (papiers, canettes…).

- **SURVEILLER ET TAILLER**

Les plantes grimpantes doivent faire l'objet d'une surveillance de la structure porteuse s'il y en a une. Une plante trop forte ou trop lourde peut endommager la façade ou la structure porteuse.
Vérifiez tous les ans vos structures porteuses.

PLANTER OU REMPOTER EN JARDINIÈRE OU EN POT

ÉTAPE 1 : PRÉPARATION

Choisissez votre contenant et vérifiez que celui-ci est bien percé au fond. C'est indispensable pour que l'eau puisse s'évacuer. Au fond, ajoutez des morceaux de pot en terre cuite et/ou des billes d'argiles. Cela permet le drainage de l'eau et évite à la terre de rester trop humide ou de pourrir.

ÉTAPE 2 : REMPLISSAGE

Remplissez votre jardinière ou votre pot de terre végétale ou de terreau. Ces mélanges enrichis en éléments permettent un bon développement des plantes.

ÉTAPE 3 : PLANTATION

Installez vos plantes et disposez-les comme vous le souhaitez. Tassez suffisamment la terre et assurez-vous que la jardinière ou le pot soit bien rempli(e) mais que la terre ne déborde pas. Pensez à bien arroser vos plantes.

ÉTAPE 4 : PAILLAGE

Vous pouvez paillez votre contenant pour éviter le développement de mauvaises herbes et pour limiter l'assèchement de la terre ; cela vous permettra d'arroser moins souvent. Il vous suffit de rajouter au pied des plantes et sur toute la surface de l'écorce de pin, du paillage de lin, des petits graviers ou même de la paille.
Pensez à installer un plateau ou une soucoupe en dessous de votre contenant pour éviter que l'eau ne ruissellsur votre balcon par exemple (n'oubliez pas que votre contenant est percé).

LISTES DES PLANTES INTERDITES

NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE
Herbe de la Pampa	Cortaderia selloana
Griffe de sorcière (plusieurs espèces)	Carpobrotus
Figuiers de Barbarie (plusieurs espèces	Opuntia
Chèvrefeuille du Japon	Lonicera japonica
Renouée du Japon	Fallopia japonica
Jussies (plusieurs espèces)	Ludwigia
Lippia	Lippia canescens
Raisin d'Amérique	Phytolacca americana
Bambous (plusieurs espèces)	Phyllostachys
Séneçon du Cap	Senecio inaequidens
Oxalis (plusieurs espèces)	Oxalis
Ambroisie à feuilles d'armoise	Ambrosia artemisifolia

INSPIRATIONS

Bacs bois

Pieds d'arbres

Pieds de mur

Grimpante en façade dans une micro-fosse